

est arrivé à ne plus pouvoir le juger, ce qui nécessairement le rend injuste pour ceux que Montalembert a méconnus et outragés. Or durant le dernier tiers de sa vie l'ancien chef du parti catholique n'a cessé d'être en colère, presque en fureur contre Louis Veillot. Voilà pour le P. Lecanuet le grand tort de ce dernier. Il est offusqué de voir un simple journaliste, enfant du petit peuple, tenir tête, sans embarras comme sans forfanterie, de la façon la plus naturelle du monde, à M. de Montalembert, gentilhomme de bon aloi, comte pour de vrai, pair de France par droit héréditaire, etc., etc. Il voudrait que Louis Veillot se conduisît en obligé de Montalembert, né son chef, et s'estimât heureux de le servir aveuglément." M. Eugène Veillot fait toucher du doigt les erreurs et la partialité du P. Lecanuet, qui "presque partout, en ce qui touche l'*Univers* et Louis Veillot, est fautif au point de vue des appréciations," et souvent aussi "dans l'exposé des faits." Et il nous promet une rectification et une réfutation complètes dans son troisième volume sur Louis Veillot, que nous attendrons maintenant avec plus d'impatience encore.

\* \* \*

Au Canada, la session du parlement fédéral et celle de la législature provinciale sont commencées. Le discours du Trône prononcé par lord Minto ne contient rien de très important. Aucune mesure considérable n'y est annoncée. Il y est question de la visite du duc d'York, de l'assassinat du président McKinley et d'une législation contre les anarchistes, de la réglementation des tarifs de chemins de fer, de la télégraphie Marconi, de la conférence internationale qui devra avoir lieu à Londres le printemps prochain, d'une ligne de steamers entre le Canada et l'Afrique australe, et du couronnement de Sa Majesté, auquel assistera le premier ministre canadien. Le débat sur l'adresse a été court. M. Bourassa, député de Labelle, a proposé un amendement